

# Recyclage APS - Agent de Prévention et de Sécurité (MAC APS)

<b>Programme</b>	<p>I. <b>Module Gestes Elémentaires de Premiers Secours</b></p> <p>II. <b>Module Cadre Juridique d'Intervention de l'Agent Privé de Sécurité</b></p> <p>III. <b>Module Compétences Opérationnelles Générales</b></p> <p>IV. <b>Module Compétences Opérationnelles Spécifiques</b></p>
<b>Objectif</b>	Obtenir la certification professionnelle requise pour exercer les activités privées de surveillance et de gardiennage définies par le livre VI du Code de Sécurité Intérieure, conformément à la loi du 18 mars 2003 et à son décret d'application du 06 Septembre 2005 exigeant une justification d'aptitude professionnelle.
<b>Pré-requis</b>	Être titulaire du CQP APS ou équivalent devant renouveler sa carte professionnelle et satisfaire à une évaluation pédagogique individualisée portant sur les connaissances du stagiaire. (10 questions à réponse courte)
<b>Modalités d'évaluation</b>	<p>Présence du stagiaire obligatoire à l'ensemble des séquences programmées.</p> <p>QCM / Ronde</p> <p>Le stage s'effectue dans un délai de 24 mois avant l'échéance de la validité de la carte professionnelle.</p> <p>La personne titulaire d'une formation SST (sauveteur secouriste du travail) est dispensée à sa demande du suivi du module « gestes élémentaires de premiers secours)</p> <p>La personne ayant déjà suivi, dans un délai de 24 mois avant l'échéance de la validité de la carte professionnelle, un module Mac SST, dans le cadre d'un autre stage mentionné au présent arrêté est dispensée de suivre ce module à sa demande.</p>
<b>Lieu / Nbre de Participants</b>	Centre de formation Minimum 5 Maximum 12
<b>Durée</b>	31 Heures avec SST 24 Heures sans SST
<b>Tarif</b>	250 Euros Individuel Consulter l'IFPS, ,devis adapté au profil du candidat et de la réglementation en cours).
<b>Moyens Techniques et Pédagogiques</b>	<p><b><u>Moyens pédagogiques</u></b> : Salles de cours adaptées, Formateurs en prévention des risques professionnels, Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection. Poste de sécurité, installations techniques et matériels pédagogiques imposées par la réglementation (arrêté du 1er juillet 2016).</p> <p><b><u>Méthodes pédagogiques</u></b> : Adaptées en fonction de chaque séquence (méthodes explicatives, brainstorming, études de cas, mises en situation, ateliers...)</p>